

BONNAC LA COTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2011

Beaucoup de délibérations ayant un impact budgétaire étaient à l'ordre du jour du dernier Conseil Municipal.

Ainsi les élus ont successivement délibéré sur :

- L'adoption d'une décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 4 500 € constatant comptablement les variations du chapitre 12 (personnel). Cette décision modificative a été rendue nécessaire suite aux arrêts pour grossesse ou maladie de deux agents en cours d'année et leur remplacement (temporaire) au sein des effectifs de la Commune.
- Le montant des restes à réaliser de la section d'investissement soit 102 700 € en dépenses et 150 000 € en recettes.
- L'acceptation du versement de l'indemnité de conseil et de gestion au receveur municipal.
- L'autorisation donnée au Maire d'engager jusqu'au quart des dépenses d'investissement et ceci avant le vote du budget primitif 2012.
- L'adhésion au dispositif CESU pour les services de la garderie et de la restauration scolaire.
- L'adoption des nouveaux tarifs des services municipaux pour l'année 2012. L'augmentation de ces tarifs se situe entre 2 et 2.5 % en moyenne.
- Dans un autre domaine les élus ont rendu un avis sur une enquête publique actuellement en cours consistant en une demande d'autorisation d'exploitation d'un élevage de vaches laitières.

QUESTIONS DIVERSES :

- Une subvention de 40 % a été accordée par le Conseil Général CTD sur le projet d'aménagement du Centre Bourg pour toute la partie des VRD.
- Une autre subvention de 169 000 € a été actée par la Caisse d'Allocation Familiale (fonds nationaux) pour la mise en place sur la commune d'un Multi-accueil (ou crèche) de 18 places.
- Il est envisagé l'acquisition d'une petite parcelle de terrain au lieu dit l'Eychoisier afin de permettre l'installation d'une passerelle au dessus d'un ruisseau et ceci dans la cadre de l'inscription de certains chemins de randonnées au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées).

- Les colis de Noël seront réceptionnés en Mairie à compter du 23 décembre prochain puis distribués.